

La CFTC DGFIP Loir et Cher a participé aux 2 CSAL qui portaient essentiellement sur la création d'un pôle de programmation et de contrôle (PPC) ainsi que d'une cellule expertise intégrée au SIE, en relation avec la déclinaison départementale de la note cadre du 15/05/2025. Cette démarche s'inscrit dans la réforme nationale des missions du PCE.

La CFTC DGFIP a voté **Contre** le projet de future mise en place au CSAL du 20/01/2026 ainsi que l'ensemble des autres organisations syndicales. Le CSAL a donc été reconvoqué le 02/02/2026.

Réorganisation du Pôle de Contrôle et d'Expertise (PCE)

Changements impactant ce service : la réorganisation de ce service répond à la volonté de spécialisation de cette structure dans la programmation.

La communication :

Plusieurs axes de communications ont été déployés sur le 2ème semestre 2025 et début du 1^{er} trimestre 2026.

- ✚ Des réunions d'informations avec les Chefs de Services concernés puis avec les agents des PCE ont été effectuées entre juillet et novembre 2025.
- Le 5 janvier 2026, réunions d'information des agents du PCRP et de la BCR
- ✚ Deux groupes de travail axés sur l'évolution du PCE se sont déroulés le 09 décembre 2025 le 06 janvier :
 - GT sur organisation cellule expertise SIE
 - GT sur organisation PPC
- ✚ Des entretiens ont été menés avec les cheffes du PCE et du PCRP, le 16 décembre 2025. A compter du 15 janvier 2026 : Entretiens avec les agents du PCE

Il en résulte un positionnement des agents du PCE par la direction fin janvier et une présentation du projet d'installation matérielle en CSAL 16 mars 2026.

Malgré le plan de communication mis en place, la CFTC DGFIP Locale note certaines interrogations RH relevées par les agents que ce soit en matière de mutation, de prime de restructuration et de prise en compte de leurs conditions de vie au travail (télétravail, temps partiel etc).

La direction a précisé que les règles liées aux restructurations et aux mutations restent inchangées et communiquées aux agents. Cependant, la direction précise que l'application de la prime de restructuration ne concernera que le suivi de formation. Pour les agents qui iront au SIE, ils pourraient, avoir une formation excédent 5 jours. Dans ce contexte, cela se fera avec l'examen du service RH. Concernant les demandes et renouvellement de télétravail et de temps partiels celles-ci seront vues avec l'organisation du nouveau service mais normalement accordé à l'identique.

Pour la CFTC DGFIP du Loir et Cher, il est indispensable que les formations métiers liées aux restructurations soit obligatoirement proposées aux agents subissant cette restructuration. La durée de la formation ne doit pas être un frein quand il s'agit de répondre à l'amélioration des conditions de vie au travail des agents. Pour rappel, ces derniers n'ont pas demandé le changement de leurs missions et les accompagner convenablement dans ce contexte est à minima.

La CFTC DGFIP du Loir et Cher, rappelle, à l'instar de l'année dernière, en rapport avec le contexte budgétaire, pour les agents concernés par une restructuration : la reconduction d'un délai supplémentaire dans le cadre des mutations allant jusqu'au 10/02/2026 pour les cadres A et jusqu'au 16/02 pour les agents B et C voulant effectuer leur demande de mutation.

L'Organisation :

- Les Missions :

A compter du 1er septembre 2026, les missions de programmation et de contrôle du PCE et du PCRP seraient effectuées par le pôle de programmation et de contrôle.

- ⊕ **Les missions d'expertise du PCE iront au SIE. L'objectif de la « cellule expertise du SIE » est de faire remonter au PPC, via la MRI, les signalements sur des situations nécessitant un contrôle sur pièces d'initiative. Aussi, cela comprendra :**

- la prise en compte des impositions supplémentaires à établir au nom des sociétés mères après contrôle d'une société fille ;
- la mise en recouvrement de l'impôt sur les sociétés dû par les sociétés têtes de groupe d'intégration fiscale ;
- le traitement des demandes contentieuses : demandes de remboursement de crédit de TVA (RCTVA), des crédits impôt recherche (CIR), métier d'art (CIMA) et innovation (CII) ;
- la réalisation des instructions sur place ; à terme, la gestion des impôts fonciers des établissements industriels relevant de la méthode comptable (Modèle U). Concernant ce dernier point, il pourra être mis en place ultérieurement, en fonction de la montée en puissance de cette nouvelle cellule.

- ⊕ **Les missions de contrôle fiscal externe encore exercées par le PCE, seront intégrées au plan de contrôle annuel de la brigade départementale de vérification.**

Concernant la BCR et le PPC leurs actions communes sont renforcées sous l'égide du Pôle de la gestion fiscale. Le PPC sera au 1^{er} étage, sur Bodin, à la place des services du PCRP et du PCE. Des échanges avec les agents concernant l'installation matérielle sont prévues ultérieurement.

- Les emplois :

Actuellement, le PCE dispose de 7 emplois de A. La déclinaison prévue est :

- 5 emplois qui devraient suivre la mission programmation du Pôle de Programmation et de Contrôle ;
- 2 emplois qui devraient la mission expertise au SIE.

Concernant les cadres A+ du PCE et du PCRP, il est prévu par la direction de conserver l'une de ces cadres A+ à la direction du poste. Pour la seconde cadre A+, un poste de chargée de mission au sein de la direction est retenu.

Le prochain CSAL concernant la réorganisation du PCE aura lieu le 16/03/2026. N'hésitez pas à nous contacter.

Questions diverses:

SIE de Vendôme : un avenant à la gestion du SIE concernant l'évolution de l'antenne a été revu.

Le SIE de Vendôme devrait traiter en plus les défaillants de Nanterre et de Courbevoie plutôt que la TVA qui était prévue à l'ouverture de l'antenne.

Pour le PCRP, la signature pour les 50 nouveaux dossiers à traiter avec Paris vient d'être signée.